



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 035-263502221-20230703-2023_25-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
25

Séance du 27 juin 2023

Objet

Adoption de
la feuille de route « Égalité
Femmes / Hommes »
2023-2026

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

Votants 13

Vote

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE « ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES » 2023-2026

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée pour la deuxième fois « grande cause nationale » du quinquennat par le Président de la République. La collectivité a souhaité s'engager et intégrer cette cause dans sa politique. A l'heure où les droits des femmes sont bafoués dans de nombreux pays, nous devons poursuivre et démultiplier nos actions et nos efforts pour enfin aboutir à une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans notre société.

Cette feuille de route « Egalité femmes-hommes » a pour objectif de procéder à un état des lieux de l'égalité au sein des services municipaux de la Ville de Redon, du CCAS et de l'EHPAD Les Charmilles dans ses politiques publiques et dans ses partenariats également. Ce document se veut aussi une feuille de route qui impulse et encourage une série d'actions prioritaires.

L'égalité femmes-hommes doit être un principe de fonctionnement interne de la collectivité comme des politiques publiques dont elle a l'initiative.

Aussi, les finalités de cette feuille de route sont :

- ✓ D'aller vers une culture commune de l'égalité,
- ✓ De s'engager à décliner une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques portées par la collectivité, dans son fonctionnement également.

Cette feuille de route est portée par Karen Lanson, Conseillère Municipale déléguée à l'insertion et aux droits des femmes, et administratrice au Conseil d'Administration.

Chaque année, ce document aura vocation à évoluer en fonction des nouvelles données législatives, démographiques et aussi grâce aux nouvelles collaborations menées avec les partenaires.

Un bilan annuel des actions et de leur suivi sera réalisé auprès du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter cette feuille de route.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la présentation en Commission Municipale des Affaires Sociales et Droit des Femmes, Insertion, Personnes Âgées et Handicap du 23 mai 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la feuille de route « Egalité Femmes - Hommes » telle qu'elle est présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

